

LES INSTITUTIONS FRANÇAISES

- **Président de la République**
- **Premier ministre et Gouvernement**
- **Parlement**
- **Élections**
- **Justice**
- **Tribunaux de commerce**

Les institutions sont les éléments de l'organisation politique d'un pays.

Président de la République	<ul style="list-style-type: none">• Il est élu pour 5 ans au suffrage universel direct• C'est le chef du gouvernement• Il nomme le Premier ministre et sous sa proposition les membres du Gouvernement• Il préside le Conseil des ministres• Il promulgue les lois• Il est le chef des armées• Il peut dissoudre l'Assemblée Nationale• Résidence : Palais de l'Élysée
Premier ministre	<ul style="list-style-type: none">• Il guide le Gouvernement qui conduit la politique• Il est responsable devant le Parlement• Il assure l'exécution des lois
Parlement	<ul style="list-style-type: none">• Il est composé de deux assemblées : le Sénat et l'Assemblée Nationale• Fonction de contrôle du Gouvernement• Fonction d'élaborer et voter les lois. En cas de désaccord l'Assemblée Nationale statue définitivement

COMPOSITION DU PARLEMENT :

PARLEMENT	
ASSEMBLÉE NATIONALE	SÉNAT
<ul style="list-style-type: none">• 577 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans• Siège : Palais Boubon	<ul style="list-style-type: none">• 346 sénateurs élus pour 6 ans au suffrage universel indirect par les représentants des collectivités locales• Siège: Palais Du Luxembourg

Élections

- Scrutin uninominal majoritaire à deux tours
- Pour voter il faut s'inscrire à la mairie
- On peut faire voter un parent par procuration en cas d'empêchement
- À l'étranger on vote dans les consulats

Justice

- Juridiction judiciaire : chargée de régler les litiges entre personnes. Ordre judiciaire comporte : juridiction civile et pénale.
- Juridiction administrative : chargée de régler les litiges entre les citoyens et les pouvoirs publics. À son sommet se situe le Conseil d'État.

Tribunaux de commerce

- Composés de trois juges élus et d'un greffier
- Juges = commerçants élus par leurs pairs pour deux ans
- Greffier = officier public
- Rôle :
 - Régler les litiges entre commerçants
 - Interpellés en cas de cessation de paiements, liquidation judiciaire